

Taxe d'accise

La formule que préconise le bill C-66 est bien différente de ce que le député envisage. Il ne s'agit pas de rembourser la taxe à ces 30 contribuables, mais plutôt de rembourser un montant égal à la taxe et payable à l'acheteur d'essence dont la taxe a déjà été payée. Le principe est de défrayer, au moyen d'un remboursement, un groupe d'acheteurs d'essence. Pourtant, en vertu du bill et de la loi sur l'administration financière, ce montant ne doit pas être remboursé aux contribuables que j'ai mentionnés, c'est-à-dire au raffineur de pétrole ou importateur d'essence.

● (1620)

J'aimerais bien suivre le conseil du député de Peace River, c'est-à-dire effectuer le remboursement avant de connaître la décision du Parlement ou de savoir si le bill est adopté. Mais, de l'avis des légistes de la Couronne que j'ai consultés, ce serait là une voie périlleuse et je n'ai aucun désir de voir adopter par mon ministère des méthodes susceptibles d'être blâmées par l'auditeur général.

J'ai cherché à faire voir que, sur le plan administratif, les difficultés d'application du bill C-66 sont loin du cauchemar dont on parle. Le bill est applicable. Le ministère est en état de le mettre en œuvre, et cela peut se faire sans complication inutile pour le contribuable. Il assure la détaxe d'une catégorie de personnes que je considère très importante. Ayant ainsi rassuré les députés de l'opposition quant à l'applicabilité administrative du bill, j'espère qu'ils l'adopteront pour me permettre de la leur démontrer effectivement.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Penner): Le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick) demande à poser une question au ministre.

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, le ministre a tout d'abord affirmé que des solutions d'urgence avaient été prévues à l'égard des formulaires, mais il a dit ensuite qu'un formulaire simple avait été élaboré. Pour nous permettre de nous en rendre compte, je me demande si le ministre ne voudrait pas déposer un exemplaire de ce formulaire simple.

Une voix: Adoptez le bill et vous le verrez!

M. Basford: Monsieur l'Orateur, je pense que ce serait là déroger aux formes habituelles. Le texte m'autorise à établir les formulaires et les règlements nécessaires.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le texte n'est pas encore adopté.

Une voix: Montrez-les-nous.

M. Basford: Ces dispositions seront approuvées et adoptées par le gouverneur en conseil et par le ministre responsable lorsque la loi aura été adoptée.

M. Alkenbrack: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le ministre ne pourrait-il distribuer aux députés une déclaration portant sur la méthode à suivre pour

[M. Basford.]

exonérer de cet impôt les contribuables canadiens? J'ai déjà reçu quelques demandes d'exemption, et les hommes d'affaires me demandent comment procéder pour obtenir une exemption. Si le ministre pouvait distribuer une déclaration officielle aux députés, nous pourrions alors renseigner nos mandants.

M. Basford: Monsieur l'Orateur, une des principales raisons pour lesquelles j'interviens cet après-midi, c'est précisément pour expliquer le rouage administratif aux hommes d'affaires et aux autres qui auront droit à l'exemption une fois que le bill aura été adopté. La meilleure chose que le député pourrait faire pour l'instant serait d'adresser à ses mandants une copie de mon discours et je serai heureux . . .

Des voix: Oh, non.

M. Dick: Nous ne voudrions pas les mêler!

M. McKinnon: Monsieur l'Orateur, je désire poser au ministre une question. Il a énuméré toute une liste de personnes qui auraient droit à un remboursement, et il a semblé s'adjudger une part du crédit pour les avoir inscrites sur la liste. Pourrait-il donner à la Chambre l'assurance qu'il songera à ajouter à cette longue liste les infirmes qui ont besoin de voitures spéciales. Les identifier ne devrait présenter aucune difficulté. Ils possèdent en effet des permis qui les autorisent à conduire uniquement des voitures spécialement aménagées à leur intention; à mon avis, ce groupe mériterait de figurer sur la longue liste du ministre.

Des voix: Bravo!

M. Basford: Monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler que c'est au Cabinet, bien plus sur la recommandation du ministre des Finances que sur la mienne, qu'il appartient d'établir la politique relativement à cette taxe et de décider des groupes de personnes qui auront droit à un remboursement. Tout comme le ministre des Finances, j'ai reçu des instances précisément du groupe dont le député vient de parler, et je sais que le ministre les étudie présentement avec la plus grande attention. La liste des personnes qui auraient droit à un remboursement ne saurait évidemment pas être allongée à cette étape du bill.

Une voix: Pourquoi pas?

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. Un certain nombre de députés veulent poser des questions au ministre. Les députés savent que ce n'est pas la procédure habituelle; toutefois, s'il y a consentement unanime, la présidence est bien prête à laisser les députés poser des questions au ministre. Le ministre n'a pas encore épuisé son temps de parole et nous pourrions procéder ainsi si tous les députés sont d'accord. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.